

la plus efficace, réussir des mélanges uniformes à des fins utiles et choisir les suppléments qu'il faut pour compléter les céréales de l'agriculteur.

Ainsi, qu'arrivera-t-il? Ou bien la qualité diminuera avec le prix, ou un membre prendra la direction du groupe et apprendra le métier. Dans ce dernier cas, la nouvelle coopérative concurrence directement le moulin à provende local. Nombre de ces frais généraux seront les mêmes que ceux d'une entreprise d'affaires, et elle aura moins d'agriculteurs entre lesquels le coût sera partagé. Un dédoublement des services réduit souvent l'efficacité de l'un et de l'autre.

Si, comme nous le croyons, le ministre estime que le prix de la mouture et du mélange sur commande (qu'on effectue généralement à perte), est trop élevé, n'est-ce pas sur ce point que devrait porter l'aide? Il est politiquement souhaitable d'aider les agriculteurs, mais dans ce cas, est-ce pratique?

La provende est un facteur de production coûteux et complexe dans une entreprise agricole. Toutefois, sa valeur compense son coût. Le rendement des provendes modernes est reflétée dans le prix des œufs, qui n'a pas augmenté proportionnellement aux coûts. Toutefois, les provendes ne sont véritablement efficaces que lorsqu'elles sont établies sur une base scientifique, mélangées à l'état frais et selon les dosages requis et employées aux fins qu'elles visent.

Nous maintenons que le prix des provendes n'est pas trop élevé. Il arrive que le prix d'une denrée de provende ou son coût de production soient excessifs. Il convient alors de définir les éléments défectueux et d'essayer de les redresser, plutôt que d'encourager les cultivateurs à accroître leurs achats dans un secteur où la concurrence a déjà ramené les prix à un niveau trop bas.

Je partage tout à fait les opinions exprimées dans cet éditorial et je me demande ce que feront ceux qui seront forcés d'abandonner les affaires si un événement de ce genre se produisait.

On a mentionné d'autres machines, par exemple, des appareils lourds ou normaux de nivellement et d'autres machines du même genre, mais dans chaque comté de l'Alberta, il y a une série complète de machines lourdes louées à l'heure avec l'opérateur, à tout cultivateur qui veut recourir à ce service. Ainsi, le cultivateur n'est pas responsable de l'achat ou de l'entretien de ce matériel et en outre, il n'a pas besoin d'apprendre son fonctionnement. Je ne crois pas que les dispositions de cette mesure soient accessibles ou avantageuses au cultivateur sous ce rapport.

En ce qui concerne l'achat des moissonneuses-batteuses, des tracteurs, des charrues, et de divers instruments aratoires aux termes de cette mesure, je dois signaler que les cultivateurs, à cause de la nature même de l'agriculture et des conditions atmosphériques, ont besoin de ce matériel en même temps; il ne serait donc pas pratique de former un syndicat.

[M. Fane.]

Cette mesure législative semble être orientée vers l'intégration verticale de l'agriculture et ne sera certes d'aucune utilité aux petits cultivateurs dans ma région. J'aimerais savoir qui va bénéficier de cette mesure? Les petits cultivateurs? D'après moi, les seuls petits cultivateurs à en profiter sont ceux qui sont parents et peuvent exploiter leurs fermes comme une entreprise intégrée. Je pense notamment à un cultivateur qui a plusieurs fils.

Je crois comprendre qu'un tiers des membres d'un syndicat formé pour profiter de cette mesure peut comprendre des personnes ne s'adonnant pas à l'agriculture. C'est là un principe directeur très dangereux. Seuls les cultivateurs devraient avoir droit aux avantages que pourra procurer cette mesure.

Je ne vois pas comment un petit cultivateur pourrait tirer profit de cette mesure, à moins de pouvoir obtenir un prêt à l'égard d'une machine hypothéquée, dans la plupart des cas, par la banque ou par la Société de crédit agricole. La mesure pourra être utile à une grande entreprise, appartenant à un père et ses fils, mais exploitée en commun. Pour autant que je puisse voir, c'est le seul cas où la présente mesure serait utile.

Comme je l'ai mentionné au début, le coût initial de la machine ne représente pas la seule considération. Il reste l'intérêt, la comptabilité et ainsi de suite. Il faudra payer quelqu'un pour tenir les livres, voir aux réparations et aux autres besoins qui de temps à autre surgiront dans une entente comme celle-ci. J'aimerais que ces prêts soient assurés. Je crois comprendre qu'à chacun des membres du syndicat incombe la responsabilité du prêt total. Il faudrait, je pense, assurer le prêt au nom de tous les membres du syndicat. Ainsi, il ne serait pas laissé à un seul membre en particulier l'obligation de payer le prêt tout entier si le paiement n'était pas effectué pour causes de décès ou autres.

Il ne conviendrait pas que je critique une disposition de ce genre à moins que je puisse proposer au ministre quelques moyens d'éviter que l'on mette à l'aide de ces prêts tant d'argent à la disposition d'un seul secteur du pays. Les cultivateurs ne tiennent pas à emprunter. Ils sont tous des individualistes. Chacun veut avoir la responsabilité de sa propre entreprise qui, à son avis, ne regarde que lui.

M. Roxburgh: Puis-je poser une question?

M. Fane: Oui.